

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 23/2024**

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DES BUIS**

Le Maire de la commune de SAINT-BARDOUX,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
- VU** la demande de la Sté CLAVEL TP du 01 juillet 2024, demeurant 267 Route des Balmes 26100 ROMANS SUR ISERE ;

Considérant que pour permettre les travaux de confortement du bas-côté de la voirie sur la route des Buis et assurer la sécurité des ouvriers de la Sté CLAVEL TP et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux susvisés seront exécutés à partir du 03 juillet 2024 pour une durée de 03 semaines calendaires sur toute la route des Buis sur les communes de St Bardoux et Clérieux.

ARTICLE 2 : Pendant la période visée à l'article 1, la route des Buis sera interdite à la circulation et une déviation sera mise en place par la Sté CLAVEL TP, sauf pour les riverains habitants dans l'emprise des travaux, via route de Romans et route des Collines.

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par la Sté CLAVEL TP.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Maire, la personne responsable des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Sté CLAVEL TP et à la Commune de Clérieux.

Fait à Saint-Bardoux le 02 juillet 2024

Le Maire
Etienne LARAT

